

# CNI PREMIERE DEMANDE

Gratuite

**2 photographies d'identité identiques, de moins de six mois** et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue et centrée, sans lunettes, sans accessoires

Un formulaire « CERFA » doit être rempli dans son intégralité et imprimé avant de le présenter au rendez-vous : <a href="https://ants.gouv.fr/">https://ants.gouv.fr/</a>		
<b>Vous ne possédez ni passeport ni carte d'identité</b>	<b>Vous avez un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans</b>	<b>Vous avez un passeport qui est périmé depuis plus de deux ans</b>
<b>Pièces requises</b>		
<p><i>Pour les mineurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Original et photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur</li> <li>- Original et photocopie du livret de famille.</li> </ul> <p><i>En cas de garde alternée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Original et photocopie de la pièce d'identité des 2 parents,</li> <li>- Original et photocopie du justificatif de domicile des 2 parents,</li> <li>- Jugement ou attestation manuscrite, stipulant le mode de garde, signé par les 2 parents.</li> </ul>	<p><i>Pour les mineurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Original et photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur</li> <li>- Original et photocopie du livret de famille.</li> </ul> <p><i>En cas de garde alternée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Original et photocopie de la pièce d'identité des 2 parents,</li> <li>- Original et photocopie du justificatif de domicile des 2 parents,</li> <li>- Jugement ou attestation manuscrite, stipulant le mode de garde, signé par les 2 parents.</li> </ul>	<p><i>Pour les mineurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Original et photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur</li> <li>- Original et photocopie du livret de famille.</li> </ul> <p><i>En cas de garde alternée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Original et photocopie de la pièce d'identité des 2 parents,</li> <li>- Original et photocopie du justificatif de domicile des 2 parents,</li> <li>- Jugement ou attestation manuscrite, stipulant le mode de garde, signé par les 2 parents.</li> </ul>
Original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ( avis d'imposition/facture d'énergie/contrat de location...)	Original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ( avis d'imposition/facture d'énergie/contrat de location...)	Original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ( avis d'imposition/facture d'énergie/contrat de location...)
<p><i>Si la personne est hébergée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant</li> <li>- Attestation d'hébergement signée</li> </ul>	<p><i>Si la personne est hébergée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant</li> <li>- Attestation d'hébergement signée</li> </ul>	<p><i>Si la personne est hébergée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant</li> <li>- Attestation d'hébergement signée</li> </ul>
Original et photocopie d'un justificatif d'état civil (acte de naissance ou à défaut, copie intégrale d'acte de mariage de moins de trois mois)		Original et photocopie d'un justificatif d'état civil (acte de naissance ou à défaut, copie intégrale d'acte de mariage de moins de trois mois)
	Original et photocopie du passeport valide	Original et photocopie du passeport valide
Original et photocopie d'un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas		

Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.